



## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE

### Extrait des délibérations en date du 24 juin 2021

Salle de la Mairie de VERGIGNY à 19<sup>H</sup>

L'an deux mil vingt et un, et le vingt-quatre juin, le Conseil Municipal de la commune de VERGIGNY, régulièrement convoqué le 18 juin 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric BLANCHET, Maire.

Présents : Mmes et MM. BLANCHET Frédéric, CARMIGNAC Pascal, CHEVALLIER Philippe, CLARÉ-GUEGAN Brigitte, DA SILVA BARBOSA Virginie, DELAGNEAU Alain, DURIF Aurélie, GAILLOT Marc, GRILLOT Michel, GUÉNARD Ariane, HERBIN Véronique, MOUTURAT Denis, TRÉVISIOL Maryvonne, WOYNAROSKI Damien.

Absents excusés : M. DIDIER Laurent (pouvoir à M. GAILLOT), Mme GUILLOT Maxence (pouvoir à M. BLANCHET), M. GOULEY Gilles (pouvoir à M. GRILLOT), Mme MACIEL Sandrine (pouvoir à M. CARMIGNAC) et M. BERNARD Julien (pouvoir à M. WOYNAROSKI).

Madame Ariane GUÉNARD a été nommée secrétaire.

#### Délibération n°062-2021 - RÉUNION EXTRAORDINAIRE - PROCÉDURE D'URGENCE

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : *"la convocation est adressée trois jours francs au moins avant celui de la réunion. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au conseil municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure"*.

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 18 juin 2021 pour la réunion de ce jour.

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que l'urgence de la présente réunion tient en la réception de plusieurs Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) à étudier très rapidement car la signature des actes de vente a lieu à la fin du mois de juin.

En effet, le délai d'instruction pour les déclarations d'intention d'aliéner est de deux mois, mais les notaires convoquent les vendeurs et les acheteurs pour signer les actes de vente sans attendre la fin de ce délai.

Afin de ne pas bloquer les vendeurs et les acquéreurs pour les signatures des actes de vente qui sont prévues avant le prochain conseil municipal, il convient donc de délibérer sur ces différentes déclarations d'intention d'aliéner.

Après cet exposé, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur l'urgence.

À l'unanimité, le Conseil Municipal **ADOpte** la procédure d'urgence pour la réunion de ce jour.

#### Délibération n°063-2021 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - Parcelle ZW 24 (non exercice)

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée ZW 24 sise à REBOURSEAUX - VERGIGNY. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur cette parcelle,
- **CHARGE** le Maire de faire connaître la décision du Conseil Municipal.

#### Délibération n°064-2021 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - Parcelle ZE 348 (non exercice)

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée ZE 348 sise à VERGIGNY. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur cette parcelle,
- **CHARGE** le Maire de faire connaître la décision du Conseil Municipal.

#### Délibération n°065-2021 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - Parcelle B 1117 (non exercice)

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée B 1117 sise à BOUILLY - VERGIGNY. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur cette parcelle,
- **CHARGE** le Maire de faire connaître la décision du Conseil Municipal.

**Délibération n°066-2021 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - Parcelle B 1118 (non exercice)**

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant la parcelle cadastrée B 1118 sise à BOUILLY - VERGIGNY. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur cette parcelle,
- **CHARGE** le Maire de faire connaître la décision du Conseil Municipal.

**Délibération n°067-2021 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN - Parcelles AL 211 - 318 - 408 (non exercice)**

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AL 211 - 318 - 408 sises à VERGIGNY. Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur ces parcelles,
- **CHARGE** le Maire de faire connaître la décision du Conseil Municipal.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Maire,  
Frédéric BLANCHET

A circular official stamp in blue ink from the 'MAIRIE VERGIGNY' in 'YONNE'. The stamp features a central emblem and two stars. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.